

INFORMATION AUX PARENTS D'ÉLÈVES

Après avoir pris connaissance d'une note du Ministre de l'Éducation Nationale, adressée aux Recteurs d'académie, les personnels enseignants ont découvert, avec stupéfaction, l'annonce brutale de la suppression programmée des B.E.P. à la rentrée 2009.

Dès la rentrée 2008, au moins 25% (45000) des élèves de troisième intégrant une formation professionnelle seront orientés vers un Bac professionnel en trois ans en remplacement des BEP existant.

Une expérimentation avait été réalisée dans cette perspective dès 2001 mais majoritairement avec des élèves de seconde générale souhaitant une réorientation professionnelle. Cette expérimentation a concerné 1600 jeunes (1300 scolaires et 300 apprentis) en France lors de l'année 2004-2005 avec des taux de réussite très contrastés et fonction du recrutement initial des élèves (fin de seconde générale ou professionnelle, fin de troisième pour certains).

Un rapport de l'inspection Générale de septembre 2005, très mitigé sur ce dispositif, indiquait :

« Le dispositif de suivi national, pourtant prévu dans la convention, n'a jamais été mis en place. »

« Le BEP constitue une première étape vers une qualification de niveau supérieur permettant de sécuriser le jeune dans sa formation. A ce titre, quelles dispositions doivent être prises pour un élève qui sera en situation d'échec au terme de la deuxième année de formation Bac. Pro. 3 ans par exemple ? Que pourra-t-on lui proposer ? A contrario, quelles dispositions prévoir pour permettre à un jeune, dont les aptitudes se sont révélées au cours de la formation, de s'orienter vers une filière technologique ? »

« Au motif d'économies immédiates apparentes (gain des moyens d'enseignement de 25%), ces dernières pratiques sont de loin les plus pénalisantes. En effet, elles négligent les publics relevant d'un parcours « ordinaire » en quatre ans (BEP + Bac. Pro.), qui sont pourtant les plus nombreux et qui sont ainsi obligés d'aller chercher ailleurs leur formation. »

« Le parcours en trois ans n'est donc qu'un élément de réponse qui ne concerne qu'une faible partie des publics. »

Comment le ministère peut-il généraliser un dispositif sans avoir l'honnêteté d'en faire un réel bilan et sans prendre en compte les remarques de l'Inspection Générale ?

Qu'en sera-t-il de nos élèves, de vos enfants, en provenance de troisième en situation de décrochage scolaire que nous parvenons actuellement à re-motiver étape par étape jusqu'au BAC Professionnel, voire plus ? Leurs projets, dans le temps, étant essentiellement liés aux réussites successives aux différents diplômes.

Qu'en sera-t-il des projets d'orientation ou de réorientation de vos enfants, sans autre choix possible que celui du BAC après la 3ème ? Limitation à un diplôme de niveau V (CAP) pour les élèves les plus en difficulté sans espoir d'évolution, impossibilité de rejoindre la filière technologique pour les meilleurs.

La certification de niveau V, envisagée à l'issue de la deuxième année de ce nouveau parcours, condamnera les élèves, titulaires de ce seul diplôme, à des emplois précaires et sous rémunérés.

Dans le même temps, une refonte des programmes sera étudiée localement par les équipes pédagogiques, risquant d'entraîner la dépréciation de ce diplôme et la fin du caractère national du bac professionnel.

Il n'est pas proposé dans l'immédiat de solutions alternatives ; aucune concertation n'ayant été mise en place.

Nous avons d'autres propositions pour la réussite de toutes et de tous avec notamment la multiplication des passerelles à tous les niveaux.

SOUTENEZ L'ACTION DES ENSEIGNANTS : AVEC EUX REFUSEZ LE BAC PRO 3 ANS

POUR L'AVENIR DE VOS ENFANTS,

POUR UNE VÉRITABLE VOIE DE RÉUSSITE DE TOUS LES JEUNES AU SEIN DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION NATIONALE;